

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

**Membres présents** : Cédric GOUTH, Carole ASTIE, Alain PIERRET, Nathalie JACOB, Abdelmajid MAOUCHE, Gérard BALDISSERA, Amanda ADAM, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, Adil TYANE, Louisa BENZAID, Béatrice LAMBINET

**Procurations** : Erfane CHOUIKHA à Cédric GOUTH, Marie-Bernadette CHARBONNIER à Nathalie JACOB, Alain MERTZ à Fatiha ADDA, Hatice KAYA-KARAGOZ à Michèle PROUST, François GROSDIDIER à Férit BURHAN, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Abdelmajid MAOUCHE, Clarisse MEYER à Amanda ADAM, Christine FITTANTE à Gérard BALDISSERA

**Membres absents excusés** : Jean-Marc ROSIER, Erfane CHOUIKHA, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, François GROSDIDIER, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Clarisse MEYER, Christine FITTANTE, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Michel MARLIOT, Laurence BURG, Brigitte ZERRES

**Membres absents** : Chloé MARTINEZ

**Point n°37 – Versement de subventions aux associations sportives**

Retour de Mme Michèle PROUST.

M. Jean-Marc ROSIER quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Convocation expédiée et affichée le : 29 mars 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 26
33	17	9	pour : 26 contre : 0 Abstention(s) : 1 non votant(s) : 0

Vu l'avis de la commission des Sports en date des 5 et 8 février 2019,

Vu les demandes présentées par les Associations,

Vu les conventions d'objectifs en cours d'élaboration pour l'année 2019 par les associations,

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association « REVOLVER CLUB DE WOIPPY »,

Vu l'organisation de la compétition régionale Grand Est de Parcours sportif de tir de police qui se déroulera du 28 au 29 mai à Woippy,

Vu l'organisation du match international de Tir Sportif de Vitesse qui se déroulera du 28 au 30 juin 2019 à Woippy (compétition inscrite au calendrier international de la Fédération Française de tir),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité, une abstention (Jean-Marc ROSIER),

- de verser aux associations sportives les subventions suivantes, lesquelles il convient de déduire, le cas échéant, les acomptes versés en janvier 2019 (délibération du 20 décembre 2018 – point n° 11) :

• Association de Karaté et Arts Martiaux Associés	1 700 €
• Association Sportive du Tennis de Woippy	1 830 €
• Savate Club de Woippy	2 950 €
• Judo Jujitsu Club de Woippy	4 700 €
• Karaté Club de Woippy	3 350 €
• La Boule Woippy Saint Eloy	1 400 €
• Woippy Handball	4 700 €
• Woippy Athlétisme	6 000 €

- d'approuver les conventions d'objectifs et d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer,

- de verser les subventions suivantes, lesquelles il convient de déduire les acomptes versés en janvier 2019 (délibération du 20 décembre 2018 – point n° 11) :

• Football Club de Woippy	26 500 €
• Entente Sportive de Woippy	47 900 €

- de verser une subvention exceptionnelle au REVOLVER CLUB DE WOIPPY, d'un montant de 1000 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190415-DCM37-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2019

Publication : 15/04/2019

Pour extrait certifié conforme,  
WOIPPY, le 9 avril 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH